

Conseil municipal du lundi 6 juillet 2026

Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le conseil municipal de Ver-lès-Chartres, légalement convoqué le : 2 juillet 2026
s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire le : 6 juillet 2026

Prénom NOM	Présent	Absent	Donne pouvoir à ...
Max VAN DER STICHELE	Présent		
Stéphane BOURGEOIS	Présent		
Claudette TRAVERS	Présente		
Alain DETOURNAY	Présent		
Arnaud MONIER		Absent représenté	Alain DETOURNAY
Marie-Françoise BOUCHER	Présente		
Delphine BRAULT	Présente		
Marc COQUEREAU		Absent excusé	
Benoît FLEURY		Absent représenté	Marie-Françoise BOUCHER
Françoise GUILLO	Présente		
Gaëlle LEBÉ	Présente		
Jules LENFANT		Absent excusé	
Claire NGUYEN	Présente		
Maxence SAULNIER	Présent		
Françoise TRICHEUX		Absente représentée	Françoise GUILLO
Secrétaire de séance :	Gaëlle LEBÉ		

Liste des délibérations

La séance est ouverte à : 20h12

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des séances des : 5 juin 2026
> à l'unanimité des membres présents et représentés

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation dans le cadre
de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n°-

- 2026-37 - Modification des statuts du SIVOS - ajout d'un délégué suppléant par commune
> à l'unanimité des membres présents et représentés
- 2026-38 - Élection des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole
> à l'unanimité des membres présents et représentés
- 2026-39 - Convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme avec Chartres Métropole
> à l'unanimité des membres présents et représentés
- 2026-40 - Convention de service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité, et adhésion à la convention cadre de mise à disposition au profit des communes avec Chartres Métropole
> à l'unanimité des membres présents et représentés
- 2026-41 - Convention de dépôt au musée des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir - motopompe et dévidoir
> à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h02

Ver-lès-Chartres, le 10 JUIL. 2026
Max VAN DER STICHELE, Maire

